

Money Time

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Concours destiné aux porteurs de projet, créateurs et repreneurs issus ou implantés dans un Quartier de la Politique de la Ville (QPV), qui sont en recherche de financement.

— Candidats

Toute personne physique, âgée de 18 ans minimum, résidant en France, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires françaises requises pour la création d'une entreprise, et répondant aux conditions suivantes :

- être issu ou implanté dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) : adresse de résidence du dirigeant ET/OU du siège social de l'entreprise, au sein d'un QPV ou dans un rayon de 300 mètres ("en limite"),
- avoir un projet de création/reprise d'entreprise /OU/ être dirigeant en situation de contrôle effectif d'une entreprise,
- être en recherche active de financements,
- dans le cas où l'entreprise est déjà immatriculée, seuls les statuts suivants sont éligibles : EI, EURL, SARL, SA, SAS, SASU,
- pas de critère d'âge de l'entreprise. Le concours vise les entreprises non immatriculées comme les entreprises en phase de croissance.

Les structures associatives ne sont pas éligibles au concours.

— Dotations

4 Prix nationaux à remporter, incluant :

- une dotation financière,
- un accompagnement pro bono par une agence de communication,
- de la mise en visibilité médiatique (médias partenaires et médias Bpifrance),
- du mentorat par des entrepreneurs expérimentés,
- l'appartenance à la Communauté du Coq Créa en qualité d'ambassadeur/drice.

Déposer son dossier

- <https://evenements.bpifrance.fr/concours-money-time-2025>